

Luxembourg, le 12 février 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement :

*« Dans une note du 3 décembre 2014, les délégations belge, néerlandaise, suédoise et autrichienne, soutenus par la délégation luxembourgeoise, ont informé le Conseil européen du besoin urgent d'adresser le problème des particules de plastique microscopiques (« microplastiques »), et en ont demandé la prohibition dans les articles d'hygiène et de cosmétique.*

*Entretemps de nombreux pays ont procédé à une interdiction de ces microplastiques dans les produits hygiéniques et cosmétiques, comme p.ex. les Etats-Unis, la Suède et la Belgique.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :*

- Madame la Ministre, est-elle au courant des développements dans les pays mentionnés ?*
- Madame la Ministre, est-elle favorable à une telle interdiction ? Dans l'affirmative, existent-ils actuellement des démarches au sein du Ministère de l'Environnement pour élaborer un projet de loi à cet effet ?*
- Dans le cas d'une interdiction, combien de produits actuellement en vente sur le marché luxembourgeois seraient concernés ? Quelle est la taille de la part de marché de ces produits ?*
- Des évaluations quant à l'impact sur l'industrie et quant aux coûts associés à une interdiction ont-elles été conduites ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*- Existent-ils des entreprises luxembourgeoises impliquées dans la production de ces produits ? Dans l'affirmative, quel est leur nombre et leur taille ?*

*- Au-delà des produits hygiéniques et cosmétiques, dans quels autres produits se trouvent des microplastiques ?*

*- Serait-il judicieux d'interdire les microplastiques en général et non uniquement en relation avec des produits définis ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN  
Député

Claude LAMBERTY  
Député